

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 novembre 2002 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames : Claudine Blondeau
Francine Chabot
Lucie Désilets
Louise Emery
Suzanne Gagnon
Marie-Claire Giguère
Colette Larose
Lise Larouche
Nicole Leblanc
Carole Marchand
Gladys Quintal

Messieurs : Claude Denis
Normand Héroux
Yves Langevin
Serge Mainville
Jean-Claude Rousseau
François Vaillancourt

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque
Du secondaire : Madame Sylvie Picard

Sont également présents :

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Monsieur André Byette, directeur général adjoint
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

Monsieur François Houde, secrétaire général
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles

Sont absents :

Madame Ginette Lechasseur
Monsieur Michel Chamberland
Monsieur Robert Filteau
Monsieur Jean Létourneau

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue à messieurs Byette et Simoncelli, les deux directeurs généraux adjoints nommés.

49-CC-2002-2003

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée unanimement.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2002
 - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 octobre 2002 tenue le 5 novembre 2002
 - 3.3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2002
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Adoption de la carte électorale
 - 5.2 Nomination du président d'élection
 - 5.3 Financement des élections scolaires
 - 5.4 Reddition de comptes – Délégation de pouvoirs

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

- 5.5 Boni forfaitaire
- 6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Rémunération des commissaires
- 7. Affaires du Service des ressources éducatives
- 8. Affaires du Service des ressources humaines :
 - 8.1 Régime rétrospectif en CSST – Établissement de la limite par réclamation
- 9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 9.1 Transport scolaire – Frais chargés aux institutions privées
- 10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :
 - 10.1 Nomination d'une firme de vérificateurs externes pour l'exercice 2002-2003
- 11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 11.1 Contrat d'économie d'énergie
- 12. Affaires du Service des technologies de l'information
- 13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
- 14. Autres points
- 15. Questions orales du public
- 16. Parole aux commissaires
- 17. Parole aux commissaires représentant les parents
- 18. Ajournement ou clôture de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2002

50-CC-2002-2003

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2002 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2002

51-CC-2002-2003

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Denis que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 octobre 2002 tenue le 5 novembre 2002 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

52-CC-2002-2003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Marchand que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2002 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes qui souhaitent s'adresser au Conseil des commissaires à prendre la parole.

Monsieur Louis-Georges Frénette intervient sur la politique d'intempéries

Madame Louise St-Cyr intervient sur l'école St-Jean-Baptiste

53-CC-2002-2003

DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le projet de division en circonscriptions électorales à sa séance ordinaire tenue le 22 octobre 2002;

CONSIDÉRANT que l'avis public d'adoption du projet de division en circonscriptions électorales a été publié le 27 octobre 2002;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition au projet de division en circonscriptions électorales n'a été adressée au directeur général de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que le délai légal pour formuler toute opposition est expiré depuis le 12 novembre 2002;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption de la division en 21 circonscriptions électorales du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin tel qu'elle apparaît au projet déjà adopté avec la correction d'erreur cléricale s'il y a lieu;

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Gagnon :

QUE la division en 21 circonscriptions électorales du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin annexée à la présente soit adoptée.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

54-CC-2002-2003

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections scolaires fixent au 16 novembre 2003 la tenue de la prochaine élection scolaire générale;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires peut désigner un président d'élection pour remplacer le président d'élection désigné d'office, conformément à l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Vaillancourt ;

QUE le Conseil des commissaires nomme, en remplacement du directeur général, le secrétaire général, président d'élection pour l'élection générale du 16 novembre 2003.

Adoptée unanimement

55-CC-2002-2003

FINANCEMENT DES ÉLECTIONS SCOLAIRES

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les élections scolaires (LRQ, ch. E-2.3), des élections scolaires se tiendront le 16 novembre 2003 dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU les nouvelles dispositions applicables à ces élections, compte tenu des amendements apportés à cette loi par les projets de loi 146, 59 et 66, lesquelles alourdissent considérablement le processus électoral scolaire et les obligations imposées aux commissions scolaires ;

ATTENDU que la tenue des élections scolaires est un exercice démocratique essentiel associé au statut de gouvernement local des commissions scolaires;

ATTENDU l'importance de mettre en place les mesures permettant de bien informer la population de la tenue de ces élections et des enjeux, afin de favoriser un taux de participation plus élevé des électeurs ;

ATTENDU que les ressources requises à cette opération sont importantes, compte tenu notamment de la taille des commissions scolaires mises en places en 1998, soit plus de deux cent vingt mille (220,000) électeurs pour la Commission scolaire Marie-Victorin;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

ATTENDU que les besoins ne sont pas moins élevés lors d'une année électorale et qu'en conséquence, les commissions scolaires ne disposent pas des ressources financières nécessaires à l'organisation des élections scolaires;

ATTENDU la situation financière de la Commission scolaire Marie-Victorin qui lui a imposé des efforts importants de compression ces dernières années pour assurer son équilibre budgétaire;

II EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claire Giguère :

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation et au Gouvernement du Québec d'allouer aux commissions scolaires les fonds nécessaires à l'organisation des élections scolaires;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation, au ministre responsable de la région de la Montérégie, aux députés du territoire, à la FCSQ et aux commissions scolaires du Québec.

Adoptée unanimement

REDDITION DE COMPTES – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose le compte rendu des décisions qu'il a prises dans le cadre des pouvoirs que le Conseil des commissaires lui a délégués.

Ce compte rendu couvre la période du 11 septembre 2002 au 12 novembre 2002.

56-CC-2002-2003

**BONI FORFAITAIRE ACCORDÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR L'ANNÉE 2001-2002**

CONSIDÉRANT l'évaluation réalisée par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand :

D'accorder au directeur général un boni forfaitaire conformément à l'article 48.1 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

Pour : 13

Contre : 1

Abstentions : 3

Adoptée majoritairement

57-CC-2002-2003

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération versée à ses membres;

CONSIDÉRANT que le montant annuel maximal de cette rémunération fixé par le décret du Gouvernement du Québec numéro 836-2000 du 28 juin 2000 a été établi à 205 396,04 \$ pour l'année 2002-2003;

IL EST PROPOSÉ par madame Gladys Quintal :

QUE la rémunération annuelle à verser aux commissaires à compter du 1^{er} juillet 2002 soit établie comme suit :

Montant annuel accordé à chaque commissaire : 7 414,16 \$

Montant additionnel accordé à la vice-présidence
du Conseil des commissaires : 3,500,00 \$

Montant additionnel accordé à la vice-présidence
du Comité exécutif : 1,500,00 \$

Montant additionnel accordé à la présidence du
Conseil des commissaires : 0,79028/élè ve
au 30 septembre
de l'année 2001

Adoptée unanimement

58-CC-2002-2003

RÉGIME RÉTROSPECTIF EN CSST

CONSIDÉRANT les caractéristiques du régime rétrospectif de la CSST;

CONSIDÉRANT que le choix de limite doit être confirmé à la CSST au plus tard le 15 décembre 2002;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du Conseil des commissaires à la suite de l'analyse du dossier présentée à la rencontre du

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

Comité de travail du Conseil des commissaires du 19 novembre 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

QUE le directeur général soit autorisé à signifier à la CSST le choix de 9 fois la limite par réclamation pour l'année 2003.

Adoptée unanimement

59-CC-2002-2003

**TRANSPORT SCOLAIRE – INSTITUTIONS PRIVÉES
ANNÉE SCOLAIRE 2002-2003**

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires sur le transport scolaire pour 2002-2003 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire le transport des institutions privées;

CONSIDÉRANT l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998 et 1998-1999;

CONSIDÉRANT les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées;

CONSIDÉRANT les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Larouche :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter, pour l'année scolaire 2002-2003 les élèves résidant sur le territoire de Marie-Victorin et couverts par les ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

Collège Durocher St-Lambert (Pavillons Saint-Lambert et Durocher)

Collège Notre-Dame-de-Lourdes

Séminaire de la Très-Sainte-Trinité

Collège Charles-Lemoyne de Longueuil

École secondaire Saint-Paul

École Socrates

Collège Jean de la Mennais

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

QUE les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 143,93\$ par élève transporté en autobus scolaire et un montant de 125 \$ par élève transporté en transport en commun;

QUE ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

Adoptée unanimement

60-CC-2002-2003

**NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS EXTERNES
POUR L'EXERCICE 2002-2003**

CONSIDÉRANT la résolution 83-CC-2001-2002;

CONSIDÉRANT l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Vaillancourt :

QUE les services de la firme Rocheleau Labranche et Associés soient retenus pour effectuer le mandat de vérification externe pour l'exercice 2002-2003 et ce, conformément au « Mandat de vérification externe des commissions scolaires. »

Adoptée unanimement

61-CC-2002-2003

CONTRAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT que le projet d'économie d'énergie offre à la Commission scolaire Marie-Victorin un moyen efficace d'améliorer ses immeubles et de réduire ses coûts d'exploitation (énergie, entretien, opérations) par la mise en œuvre de mesures physiques d'améliorations, d'une formation des ressources humaines et d'activités de sensibilisation des usagers à l'efficacité énergétique et à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le contrat comporte des clauses protégeant financièrement la Commission scolaire Marie-Victorin, à savoir :

- a) que la totalité des coûts directs et indirects de mise en œuvre du projet doit être remboursée à partir des économies générées;
- b) que l'entreprise adjudicataire du marché aura l'entière responsabilité de la performance technique et financière du projet;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

la valeur économique du projet étant garantie contractuellement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'un processus de sélection rigoureux et conforme au « *Règlement sur la construction dans les immeubles des commissions scolaires du Québec* », le comité d'évaluation recommande d'adjudiquer le marché à l'entreprise de services éconergétiques « Ameresco Canada ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat pour le projet d'économie d'énergie soit accordé à la firme «AMERESCO CANADA» pour un montant de 4 703 840 \$, taxes incluses, remboursable par les économies d'énergie et d'entretien réalisées sur une période de 7,6 années selon le « Sommaire des coûts et économies des mesures et des projets » déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

PAROLES AUX COMMISSAIRES

La présidente invite les commissaires à prendre la parole.

Les sujets suivants sont abordés :

Monsieur Héroux indique qu'il a présenté la commission scolaire lors de l'annonce de la construction au Centre Multi-sports. Madame Gagnon présente sommairement le programme du Congrès Bâisseurs d'avenir auquel elle a participé. Madame Larose souligne l'excellence de l'organisation de la soirée des retraités à laquelle plusieurs commissaires ont participé.

La présidente souligne que cette séance du Conseil des commissaires est la dernière séance publique à laquelle participe le directeur général adjoint monsieur Antonio Pellegrino et le remercie au nom du Conseil pour toutes ces années passées au service des élèves.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2002

**PAROLES AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS
DES PARENTS**

Le commissaire représentant du primaire informe le Conseil que le Comité de parents a appuyé le conseil d'établissement de l'école St-Agnès qui demande de retarder d'un mois le retour de la consultation sur la carte scolaire.

62-CC-2002-2003

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Colette Larose que la séance soit close.

Adoptée unanimement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin.

Présidente

Secrétaire général